

Délibération du Conseil municipal

du 11 avril 2022

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-217702570-20220411-18_2022-DE

**DATE DE
CONVOCAATION**
04/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE : 27

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD – Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Georges BACCON – Mme Rafea LAOUADI – M. Cyril DEBOOSERE – Mme Claudine PARE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Brigitte DA SILVA - M. Olivier GANDAR - Mme Mélanie GENTILS.

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : /

Pouvoirs : Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET – M. Jean-Paul BORIE à M. Laurent COURTIAT – M. Jacques TOUPRY à M. Daniel SEVILLANO - M. Jean-Michel LEMSEN à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Brigitte DA SILVA.

N° 18-2022

Absent : M. Nicolas LAVALLEE.

Monsieur Romain SEVILLANO a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil que, conformément à la loi N°95.127 du 8 février 1995, il y a lieu d'établir chaque année le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune.

Monsieur le Maire informe d'une cession immobilière suivante :
Parcelle cadastrée section AB n° 140 Place du Couchant
Contenance 2a85ca
Pour la somme de 15 985 €

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune acquisition à déclarer.

Le Conseil municipal,

Prend acte de la cession immobilière détaillée ci-dessus et qu'aucune acquisition n'a été réalisée au cours de l'exercice 2021.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 11 avril
2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Maxence GILLE

